

HEURES SUPPLEMENTAIRES

Octobre 2008

La Cfdt ne lâche pas l'affaire

Travailler plus, pour gagner moins !!!

Suite à la sortie du décret du 22 février 2008, qui maintient le plafonnement des heures supplémentaires à l'indice 390, la **Cfdt** a réagi immédiatement .

- Courrier de notre fédération à Mme Lagarde, Ministre de l'économie et des finances ;
- Communiqué de presse pour alerter les médias et le grand public (voir ci-dessous) ;
- Pétition dans les services effectuant des heures supplémentaires ;
- Intervention auprès de la direction de l'entreprise lors de la négociation sur les salaires ;

Communiqué de presse du 6 mars 2008 Extraits...



« La Cfdt a dénoncé jeudi un décret sur les heures supplémentaires pour les fonctionnaires de France télécom ayant pour conséquence qu'une heure supplémentaire est moins bien payée qu'une heure normale, mais sera bientôt rectifiée, selon le Ministère de l'économie... La Cfdt dénonce le décret sorti sans justification aucune et de dehors de toute procédure de consultation obligatoire... La Cfdt demande que le décret soit retiré et que la situation de fonctionnaires de France Télécom soit mise en conformité avec le reste de la Fonction Publique. Interrogé par l'AFP, le Ministère de l'économie a souligné que l'intention du gouvernement est bien que les heures supplémentaires des fonctionnaires de France Télécom, soient payées 25% de plus qu'une heure normale... »

Depuis, la situation semble enfin bouger ? la Cfdt, vigilante, maintient la pression.

La Cfdt revendique :

- *Le déplafonnement des heures supplémentaires ;*
- *La majoration à 25% dès la 36ème heures*

**LOIN DE L'AGITATION DE CERTAINS,
La Cfdt interpelle de nouveau l'entreprise pour qu'elle se mette dans les clous.**



La CFDT, c'est faire.

Cfdt
des choix. des actes